Communiqué de presse le 24 mai 2017
Informations réglementées
www.terbeke.com

DIVIDENDES – MISE EN PAIEMENT

L'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2017 a décidé de distribuer un dividende brut de 3,50 euro par action donnant droit à dividende.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 15 juin 2017 contre coupon nr. 29.
L'action sera côté ex-coupon à partir du 13 juin 2017.

Le dividende est payable contre coupon nr. 29 aux banques belges agréées, le service financier étant assuré par la banque BNP Paribas Fortis qui a été désignée System Paying Agent et unique agent payeur.

Le conseil d'administration